



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : ACTE MODIFICATIF 2 AU MARCHÉ DE PRESTATIONS DE GARDIENNAGE DES BATIMENTS, D'EQUIPEMENTS SPORTIFS ET DE SURVEILLANCE D'ÉVENEMENTS EXTERIEURS ET D'ESPACES PUBLICS - LOT 1 GARDIENNAGE DE BATIMENTS ADMINISTRATIFS ET BATIMENTS A VOCATION CULTURELLE, PASSE AVEC LA SOCIETE ROCADE SECURITE PRIVEE

**DÉCISION N° DM-24-408
EN DATE DU 18 DECEMBRE 2024**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-22-177 en date du 19 avril 2022 portant délégation de fonction à Monsieur Éric BENSOUSSAN, Adjoint au Maire ;

VU la décision n°DM-23-295 du 18/07/2023 de signer le marché prestations de gardiennage des bâtiments, d'équipements sportifs et de surveillance d'évènements extérieurs et d'espaces publics – Lot n°1 : Gardiennage des bâtiments administratifs et bâtiments à vocation culturelle (notifié le 01/08/2023) ;

VU la décision DM 24-060 du 29 février 2024 relative à la signature de l'acte modificatif 1 au marché de prestations de gardiennage des bâtiments, d'équipements sportifs et de surveillance d'évènements extérieurs et d'espaces publics – Lot n°1 : Gardiennage des bâtiments administratifs et bâtiments à vocation culturelle ;

VU le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres en date 06 décembre 2024 donnant un avis favorable pour l'acte modificatif n°2;

CONSIDÉRANT qu'une erreur matérielle figurait dans la formule de révision inscrite au CCAP et qu'il convient de la rectifier;

D É C I D E

DE SIGNER avec la société ROCADE SECURITE PRIVEE, 42 route de Paris – 78760 JOUARS-PONTCHARTRAIN, représentée par Madame Ghislaine LE CASTEL, Présidente, l'acte modificatif 2 au marché de prestations de gardiennage de bâtiments, d'équipements sportifs et de surveillance d'évènements extérieurs et d'espaces publics – Lot n°1 : Gardiennage des bâtiments administratifs et bâtiments à vocation culturelle.

L'acte modificatif 2 est sans incidence financière.

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé de l'administration
générale, de la sécurité publique et des affaires
patriotiques,

Signé

Eric BENSOUSSAN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20241218-Imc1H12720H1-AR
Date de réception en Préfecture : 18/12/2024
Date de Publication : 18/12/2024